

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance, le quorum n'ayant pas été atteint le 13 janvier, à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 11

Date de convocation du Comité Syndical : mardi 17 janvier 2023

Présents :

RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Jean-Marie AVERSENQ Directeur général des services du SMMAR, MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative du SMMAR, DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David Secrétaire du SMAH HVA,

André AMAT a été élu secrétaire de séance.

2023_16

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 25 Janvier 2023**

Objet de la délibération :

AMENAGEMENT DE LA SALS POUR LA PROTECTION D'ENJEUX HABITÉS ET POUR LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES A RENNES-LES-BAINS – DEMANDE DE FINANCEMENTS – REALISATION DES TRAVAUX - DOSSIER REF. P23-HVA-04

Vu l'étude inscrite dans l'axe 6.14 du PAPI2 de l'Aude pour la protection de Rennes les Bains ;

Vu la délibération prise par le Comité Syndical de la Haute Vallée de l'Aude en date du 25 novembre 2021 approuvant le plan de financement de l'étude et autorisant le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux procédures règlementaires, documents complémentaires et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre ;

Vu l'emprise foncière du projet d'aménagement, limitée à des parcelles cadastrales de propriété communale ;

Vu les incidences hydrauliques positives du projet d'aménagement sur les enjeux habités, et la justification de l'absence d'incidences hydrauliques négatives sur les enjeux habités avoisinants, tel que démontré par la modélisation hydraulique du cabinet d'études HYDRATEC ;

Vu le contenu de l'opération présenté pour information aux élus du Conseil Municipal de Rennes les Bains en date du 19 octobre 2022 ;

Vu l'intérêt de l'aménagement pour la restauration des fonctionnalités naturelles de la Sals ;

Vu l'inscription de la phase travaux au dossier de labellisation du PAPI 3 de l'Aude (FA 6.9-a) ;

Vu les rapports d'Avant-Projet (AVP) et Projet (PRO) rédigés par les cabinets d'études HYDRATE/OPALE ;

Vu la procédure de Déclaration loi sur l'eau et de Déclaration d'Intérêt Général prise sans enquête publique.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le contenu de l'opération.

Monsieur le Président rappelle l'objectif pour le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA) de réaliser les travaux correspondants dès la première année de validation du PAPI 3 de l'Aude, à savoir durant l'année 2023.

Monsieur le Président rappelle enfin que le montant d'Investissement de l'opération (maîtrise d'œuvre ; travaux ; frais annexes) inscrit au dossier de labellisation du PAPI3 de l'Aude, précisé dans la fiche action FA 6.9-a, est de **178 000 € H.T.**

Le dossier correspondant est enregistré dans la base de données STYX du SMMAR à la Réf. P23-HVA-04.

2023_16

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, tel que défini dans le PAPI3 de l'Aude et de la Berre, est le suivant :

Etat	50%	89.000 €
Région Occitanie	00%	00.000 €
Département de l'Aude.....	30%	53.400 €
Autofinancement (SMAH HVA).....	20%	35.600 €
TOTAL.....	100%	178.000 €

Après avoir exposé les faits, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de solliciter les financements auprès des co-financeurs du PAPI3 pour réaliser l'opération, selon le plan de financement indiqué dans le dossier de demande de labellisation du PAPI3 2023-2028.

Monsieur le Président propose également au Comité Syndical d'engager en suivant les procédures et marchés correspondants en vue de suivre et de réaliser les travaux d'aménagement à l'année 1 du PAPI3.

A cette fin, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à effectuer toutes les démarches correspondantes et signer tous les documents et marchés afférents.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président, et après délibération, et à l'unanimité des voix :

APPROUVE le montant et le Plan de Financement prévisionnel de l'opération et sollicite les co-financements de l'Etat, de la Région Occitanie, et du Département de l'Aude ;

APPROUVE le suivi et la réalisation des travaux d'aménagements relatifs à l'opération de protection d'enjeux habités et de restauration des milieux aquatiques de la Sals à Rennes-les-bains ;

AUTORISE le Président à saisir les co-financeurs et à engager en suivant toutes les démarches et à signer tous documents et marchés s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude,**

Pierre BARDIES

REÇU A LA
SUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

09 FEV. 2023

